

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mai 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni le lundi 18 mai 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoints. BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, GASSER Anne-Laure, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, JONES Jason, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, CASAGRANDE Serge, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, FAURE Sonia, BONNET Christelle, ROTACH Christelle, DEHAUT Bruno, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CHASTAING Séverine, CERUTI Michel, BORDERIE Sophie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, CLARE Nathalie, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de CHASTAING Séverine à PASCAL Alain, de CERUTI Michel à QUERE-GRIMES Joëlle, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de CHAUFFOURNIER Pierre-Yves à VERDIER Françoise, de CLARE Nathalie à FAURE Sonia, de PERALI Valérie à ROTACH Christelle

-----  
**G.06**

### **Création d'un marché de plein vent Esplanade de Maré**

Un marché de plein vent présente un intérêt pour dynamiser la vie économique et sociale de la commune, favoriser les circuits courts et soutenir les producteurs locaux, tout en répondant à la demande des habitants en matière d'offre commerciale de proximité.

Considérant que la réflexion menée par le conseil de quartier du Trec l'a conduit à proposer la création d'un nouveau marché de plein vent,

Considérant qu'un marché contribue également à renforcer l'attractivité du territoire, la Commune de Marmande souhaite créer un marché de plein vent, Esplanade de Maré, tous les mardis de 17h à 20h, dans un espace délimité.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de créer un marché de plein vent tous les mardis de 17h à 20h, esplanade de Maré, dans un espace délimité
- Modifie** le règlement intérieur existant du marché en y intégrant les conditions d'occupations du marché de plein vent de l'esplanade de Maré.
- Décide** la création de tarifs de droits de place applicable au marché de l'esplanade de Maré comme suit :
- Vente de fruits, légumes et étals particuliers 1,50 € le mètre linéaire
  - Vente avec remorque : 4,10 € la remorque
  - Vente avec fourgon : 8,10 € le fourgon
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 33 - Abstentions : 00 - Exprimés : 33  
Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 18 mai 2026

Le Secrétaire de séance  
Alain RASCAL



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET